

AAPPMA - LA TRUITE DU PLATEAU

L'ECLOSERIE - 38112 MEAUDRE

VILLARD-DE-LANS • AUTRANS-MÉAUDRE • LANS-EN-VERCORS • CORRENÇON-EN-VERCORS

14
MARS

2026

11
OCT.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AAPPMA

Le titulaire de la carte du plateau doit prendre connaissance du règlement intérieur fourni avec le dépliant fédéral.

1. Le pêcheur doit se conformer aux lois et règlements en vigueur (voir dépliant de la Fédération de Pêche de l'Isère). La pêche est soumise au règlement de l'**AAPPMA** la truite du plateau.

2. Sur réquisition des gardes, le pêcheur doit laisser visiter son panier et présenter sacarte de pêche. Une pièce d'identité est souhaitée.

3. La taille minimum des prises est de vingt-trois (23centimètres). Le nombre maximum de prises par jour est de six (6 salmonidés). Les infractions pourront entraîner **L'EXCLUSION DE LA SOCIÉTÉ** et autres poursuites.

Barrage des Jarrands : 1 Seule canne par personne autorisée (1^{ère} catégorie).

4. Respectez les propriétés et les clôtures des riverains. Vous n'êtes pas chez vous, mais chez eux. Pensez aux autres pêcheurs, ne les gênez pas, évitez de marcher dans l'eau.

5. Respectez les ruisseaux de repeuplement, les truites non maillées. N'hésitez pas à couper le fil pour faciliter leur survie.

6. Les «parcours loisir» indiqués en vert sur le plan sont repeuplés régulièrement de truites. Ils sont indiqués par des panneaux.

7. SONT INTERDITS : la pêche à la dandine, au poisson vif ou mort ou artificiel, et au poisson nageur, manié ou non, aux oeufs de saumon, à l'asticot et autres larves de diptères.* *Pêche à la dandine autorisée à l'aval du barrage des Jarrands Jusqu'au pont de Goule noire.*

8. ZONE DE PÊCHE INTERDITE sur 25m en aval du barrage des Jarrands (passe à poissons).

Dans la RÉSERVE : Elle est indiquée par panneaux dans la traversée d'Autrans :

-Du pont de la poste au pont de la salle des fêtes.

-Dans le canal de l'écloserie à Méaudre (panneaux sur site).

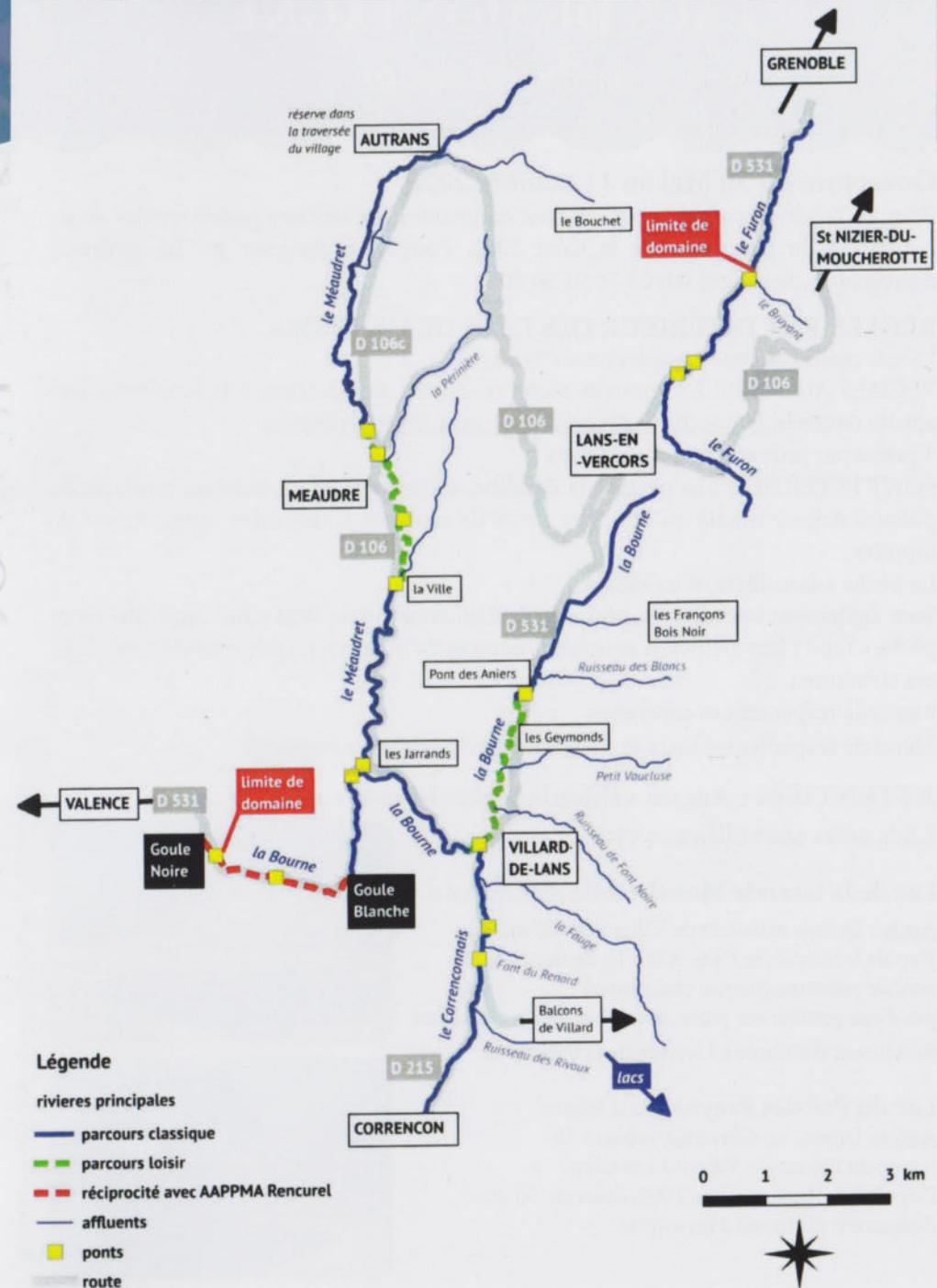
-Derrière la station d'épuration de Fenat.

-En rive droite et sur 150 m. Le passage est interdit pour des raisons de sécurité(interdiction matérialisée par des panneaux) la rive gauche est autorisée.

9. Prévenir la Société de pêche si vous observez une pollution ou une autre anomalie sur les cours d'eau: **06 08 40 18 29 / 06 77 3419 04.**

E-mail : latruiteuplateau@orange.fr

Site : www.latruiteuplateau.e-monsite.com



LACS DE MONTAGNE

2 LACS D'ALTITUDE

Ouverture du 30 Mai au 11 octobre 2026

Pour se rendre aux lacs, vous pouvez emprunter les sentiers pédestres, les accès naturels et la télécabine de la Côte 2000. Pour se renseigner sur les périodes d'ouvertures de celle ci tél: 04 76 94 50 50 .

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES LACS DE L'AAPPMA

1 Seule canne par personne autorisée (1^{ère} catégorie).

PECHES AUTORISEES: mouche sèche ou noyée, au bouchon, à la bombette, aux appâts naturels. Hameçon sans ardillon vivement recommandé.

3 prises par jour et par lacs autorisés.

SONT INTERDITS : La pêche à la dandine, au poisson vif ou mort ou artificiel, au poisson nageur manié ou non, aux oeufs de saumon, à l'asticot et autres larves de diptères.

La pêche à la cuillère et au rapala.

Sont également interdits : la pêche en embarcation ou en float tube, ainsi que toute pêche à fond (lacs artificiels avec fonds équipés de tuyaux) qui pourrait endommager ces structures.

Merci de respecter ces consignes.

Merci de respecter les lieux et de remporter vos déchets éventuels.

ATTENTION : Aucun véhicule motorisé n'est autorisé.

Lacs sous surveillance vidéo.

Lac de la Grande Moucherolle Altitude 2000 m

Accès : Depuis le balcon de Villard, 3h de marche.

Depuis la télécabine Côte 2000, 1h de marche.

Sentier pierreux, prévoir chaussures, pas d'eau potable sur place. Attention, berges délicates.

Restaurant d'altitude à l'arrivée de la télécabine.

Lac du Pré des Preys Altitude 1600 m

Accès : Depuis les Glovettes, montée 1h (route du balcon de Villard / Les Clots)

Depuis la télécabine Côte 2000, descente 30 min.

Restaurant d'altitude à proximité.



IMPRIM'VERT® Impression : Numérico - Villard-de-Lans - 09 61 20 00 52 / Ne pas jeter sur la voie publique.

AAPPMA - LA TRUITE DU PLATEAU

VILLARD-DE-LANS • AUTRANS-MÉAUDRE
LANS-EN-VERCORS • CORRENÇON-EN-VERCORS

ATTENTION :

Il n'y a pas de reciprocité du club halieutique
avec l'AAPPMA la truite du plateau

2026 - DATES A RETENIR

Assemblée Générale &

Assemblée Générale extraordinaire (pour élections) 2026

Vendredi 27 Novembre à 2026 / 18h à VILLARD DE LANS

Journée Nationale de la pêche

Dimanche 7^{er} juin 2026 à Lans en vercors

Nettoyage des ruisseaux

Les samedis 28 Mars et 11 Avril 2026

Selon conditions météo - Consultez le site pour confirmation

REVENDEURS DE CARTES DE PÊCHE

Café de la Bascule

Place du village - VILLARD-DE-LANS

Tél. 04 76 95 17 19

Tabac de Méaudre

Tél. 04 76 95 21 83

Boulangerie Café Claude

Av. Léopold Fabre - LANS-EN-VERCORS

Tél. 04 76 95 40 20

Intersport

Av. Léopold Fabre - LANS-EN-VERCORS

Tél. 04 76 95 40 72

MATÉRIEL DE PÊCHE ET APPÂTS

Tabac de Méaudre

Vente d'appâts

Tél. 04 76 95 21 83

Bricomarché

Vente d'articles de pêche et appâts

Zac des geymonds - VILLARD-DE-LANS

15cm 16cm 17cm 18cm 19cm 20cm 21cm 22cm 23cm

Pige 23cm